

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit Vernis parquets et escaliers**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

##### Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

##### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

**Emploi de la substance / de la préparation** Vitrification

**Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur :

BAUFIX GmbH  
Postfach 10 13 29  
D-69126 Heidelberg

##### Service chargé des renseignements :

Tel.: 0049 / 6221 / 34210  
Fax.: 0049 / 6221 / 303546  
Internet: [www.baufix-online.com](http://www.baufix-online.com)  
e-mail: [info@baufix-online.de](mailto:info@baufix-online.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: 0049 / 6221 / 34210 - pendant les heures normales de bureau

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059

within USA and Canada: 1-800-424-9300

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

### Nom du produit Vernis parquets et escaliers

(suite de la page 1)

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

##### Indications complémentaires:

EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

##### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2 Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

| Composants contribuant aux dangers [% w/w]:  |   |                   |
|--|---|-------------------|
| CAS: 111-76-2<br>EINECS: 203-905-0<br>Numéro index: 603-014-00-0<br>Reg.nr.: 01-2119475108-36-XXXX | 2-butoxyéthanol<br>Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319  | ≥2,5-<5%          |
| CAS: 2634-33-5<br>EINECS: 220-120-9<br>Numéro index: 613-088-00-6                                  | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one<br>Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317<br>Limite de concentration spécifique:<br>Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %   | <0,05%            |
| CAS: 55965-84-9<br>Numéro index: 613-167-00-5<br>Reg.nr.: 01-2120764691-48-XXXX                    | masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)<br>Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317<br>Limites de concentration spécifiques:<br>Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 %<br>Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %<br>Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %<br>Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %<br>Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % | ≥0,00025-<0,0015% |

#### Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents conservateurs (SODIUM PYRITHIONE)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

## Nom du produit Vernis parquets et escaliers

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales :

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

Aucune mesure particulière n'est requise.

**après inhalation** : Aucune mesure particulière n'est requise.

**après contact avec la peau** : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

**après ingestion** : Envoyer immédiatement chercher un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

**Autres indications** Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Diluer avec beaucoup d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun** : neant

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

### Nom du produit **Vernis parquets et escaliers**

(suite de la page 3)

#### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol**

|      |   |
|------|---|
| VLEP | Valeur momentanée: 246 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm<br>Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm<br>Risque de pénétration percutanée |
|------|---|

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre A/P2 selon EN 405.

##### Protection des mains :

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** en cas de risque d'éclaboussures

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales.**

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Couleur :</b>   | incolore        |
| <b>Odeur :</b>   | caractéristique |
| <b>Seuil olfactif:</b>   | Non déterminé.  |
| <b>Point de fusion :</b>   | non déterminé   |
| <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> | 100 °C          |
| <b>Inflammabilité</b>  | Non applicable. |

(suite page 5)

**Nom du produit Vernis parquets et escaliers**

(suite de la page 4)

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>   |                                |
| <b>inférieure :</b>   | Non déterminé.                 |
| <b>supérieure :</b>   | Non déterminé.                 |
| <b>Point d'éclair :</b>   | non applicable                 |
| <b>Température de décomposition :</b>   | Non déterminé.                 |
| <b>pH à 20 °C</b>   | 8,1                            |
| <b>Viscosité :</b>  |                                |
| <b>Viscosité cinématique</b>  | Non déterminé.                 |
| <b>dynamique à 20 °C:</b>   | 600-800 mPas                   |
| <b>Solubilité</b>   |                                |
| <b>l'eau :</b>  | entièrement miscible           |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>  | Non déterminé.                 |
| <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>  | 23 hPa                         |
| <b>Densité et/ou densité relative</b>   |                                |
| <b>Densité à 20 °C:</b>   | 1,03 g/cm <sup>3</sup>         |
| <b>Densité relative.</b>  | Non déterminé.                 |
| <b>Densité de vapeur:</b>   | Non déterminé.                 |
| <b>9.2 Autres informations</b>  |                                |
| <b>Aspect:</b>  |                                |
| <b>Forme :</b>  | liquide                        |
| <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b> |                                |
| <b>Température d'inflammation :</b>   | non applicable                 |
| <b>Danger d'explosion :</b>   | Le produit n'est pas explosif. |
| <b>Test de séparation des solvants :</b>  | < 3 %                          |
| <b>VOC EU</b>   | <140 g/l                       |
| <b>Modification d'état</b>  |                                |
| <b>Vitesse d'évaporation.</b>   | Non déterminé.                 |
| <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>   |                                |
| <b>Substances et mélanges explosibles</b>   | néant                          |
| <b>Gaz inflammables</b>   | néant                          |
| <b>Aérosols</b>   | néant                          |
| <b>Gaz comburants</b>   | néant                          |
| <b>Gaz sous pression</b>  | néant                          |
| <b>Liquides inflammables</b>  | néant                          |
| <b>Matières solides inflammables</b>  | néant                          |
| <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>  | néant                          |
| <b>Liquides pyrophoriques</b>   | néant                          |
| <b>Matières solides pyrophoriques</b>   | néant                          |
| <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>  | néant                          |
| <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>                             | néant                          |
| <b>Liquides comburants</b>  | néant                          |
| <b>Matières solides comburantes</b>   | néant                          |
| <b>Peroxydes organiques</b>   | néant                          |
| <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>   | néant                          |
| <b>Explosibles désensibilisés</b>   | néant                          |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

### Nom du produit Vernis parquets et escaliers

(suite de la page 5)

#### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Aucune réaction dangereuse connue

Aucune réaction dangereuse connue

Aucune réaction dangereuse connue

Aucune réaction dangereuse connue

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Autres indications écologiques :

Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Recommandation :

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

Le produit durci peut être éliminé en tout que déchets de chantier.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

**Nom du produit Vernis parquets et escaliers**

(suite de la page 6)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Catalogue européen des déchets</b> |   |
| 08 01 11*                             | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

**Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Elimination conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            |   |
| DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     |   |
| DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant   |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            |   |
| DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  |   |
| Classe   | néant   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |   |
| DOT, ADR, IMDG, IATA   | néant   |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     |   |
| Polluant marin :   | Non   |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            |   |
|  | Non applicable.   |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> |   |
|  | Non applicable.   |
| <b>Indications complémentaires relatives au transport :</b>                  | Pas de produit dangereux selon les règlements ci-dessus |
| <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant   |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Prescriptions nationales :****Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Lors de la manipulation et du stockage il convient d'observer les mesures de protection usuelles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 22.09.2021

### Nom du produit Vernis parquets et escaliers

(suite de la page 7)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1